



17 mars 2021

SUICIDES EN AGRICULTURE : IL EST URGENT QUE L'ÉTAT STRUCTURE ENFIN UNE RÉPONSE PUBLIQUE À LA HAUTEUR DE CE DRAME SILENCIEUX

La commission des affaires économiques a adopté le rapport de Mme Férat et de M. Cabanel visant à mieux lutter contre le phénomène du suicide dans le monde agricole.

Ce travail sénatorial est le fruit de plus d'une année d'échanges avec des proches de victimes, des agriculteurs en difficultés et des acteurs du monde agricole. Il repose avant tout sur le point de vue des premiers concernés, c'est-à-dire le témoignage et le ressenti des agriculteurs ou de leurs proches, recueillis lors de déplacements sur le terrain et lors d'une consultation en ligne anonyme organisée sur le site Internet du Sénat. Les rapporteurs ont également effectué un recensement exhaustif des initiatives locales dédiées à la lutte contre le suicide agricole sur tout le territoire, en ayant sollicité l'intégralité des services compétents des chambres d'agriculture et des préfetures.

Chaque récit a été précieux et a démontré que le tabou se brise enfin, notamment grâce à la multitude d'actions entreprises par les acteurs professionnels et la société civile. Force est toutefois de constater que l'État ne joue pas encore pleinement son rôle et doit désormais mettre en œuvre une vraie politique publique en la matière.

1. IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FERMER LES YEUX SUR LE PHÉNOMÈNE DU SUICIDE EN AGRICULTURE

A. UN PHÉNOMÈNE INCONTESTABLE, FAIBLEMENT DOCUMENTÉ

Au-delà de la connaissance personnelle, par les acteurs du monde agricole, d'agriculteurs ayant mis fin à leurs jours, la problématique du suicide en agriculture a fait l'objet d'études diverses et est devenue incontestable empiriquement.

Le **phénomène de la surmortalité par suicide dans le monde agricole est ancien** ; il est repéré statistiquement au moins depuis les années 1970. Si les études réalisées avant le XXI^e siècle ne sont pas légions, l'une d'entre elles a toutefois prouvé qu'entre 1968 et 1999, les hommes agriculteurs présentaient un risque de décès par suicide 1,5 fois plus élevé, et les femmes agricultrices un risque 1,9 fois plus élevé.

SUICIDES EN AGRICULTURE

Taux de de surmortalité
par suicide en 2010
par rapport à la population
générale¹



Suicides en 2015 parmi les
assurés du régime
agricole²



soit

environ 2 par jour

La France n'est pas isolée : nombre de pays industrialisés y sont confrontés dans le monde, des études mentionnant une surmortalité des agriculteurs au suicide aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, et particulièrement en Inde, qui est certainement le pays où ce phénomène est le plus marqué.

Depuis le début des années 2010, trois études ont cherché à quantifier précisément ce phénomène en France. Si leurs résultats divergent, en raison notamment de méthodologies différentes, elles confirment toutes cette surmortalité, sans exception.

Pour autant, ce phénomène ne fait pas l'objet d'un suivi statistique durable.

« Si ce problème est ancien et connu, il est révoltant qu'il ne soit pas suivi statistiquement. Les dernières données datent de 2015 ! Comment établir une politique publique sans mesurer correctement le phénomène, sans actualiser au plus vite les données ? » - Françoise Férat, rapporteur

B. DES CAUSES MULTIFACTORIELLES DIFFICILES À HIÉRARCHISER, MALGRÉ L'OMNIPRÉSENCE DE LA QUESTION DU REVENU AGRICOLE ET DU SENTIMENT DE DÉNIGREMENT SOCIAL

Il n'y a pas de schéma mécanique et unique menant au suicide dans le monde agricole, dont il suffirait de démonter les rouages quasi-automatiques et standardisés pour le résoudre : c'est un assemblage souvent unique de facteurs collectifs et individuels qui aboutissent à de tels drames, le plus souvent déclenchés par un élément perturbateur : une mauvaise nouvelle personnelle, sur l'exploitation, dans la famille...

Parmi les facteurs les plus mentionnés dans les témoignages recueillis par le groupe de travail figurent la question économique et l'endettement, le sentiment de dénigrement, l'isolement, les relations familiales complexes dans le monde agricole en raison de l'héritage et du poids de la transmission, le modèle agricole lui-même poussant parfois à une course à l'agrandissement, un

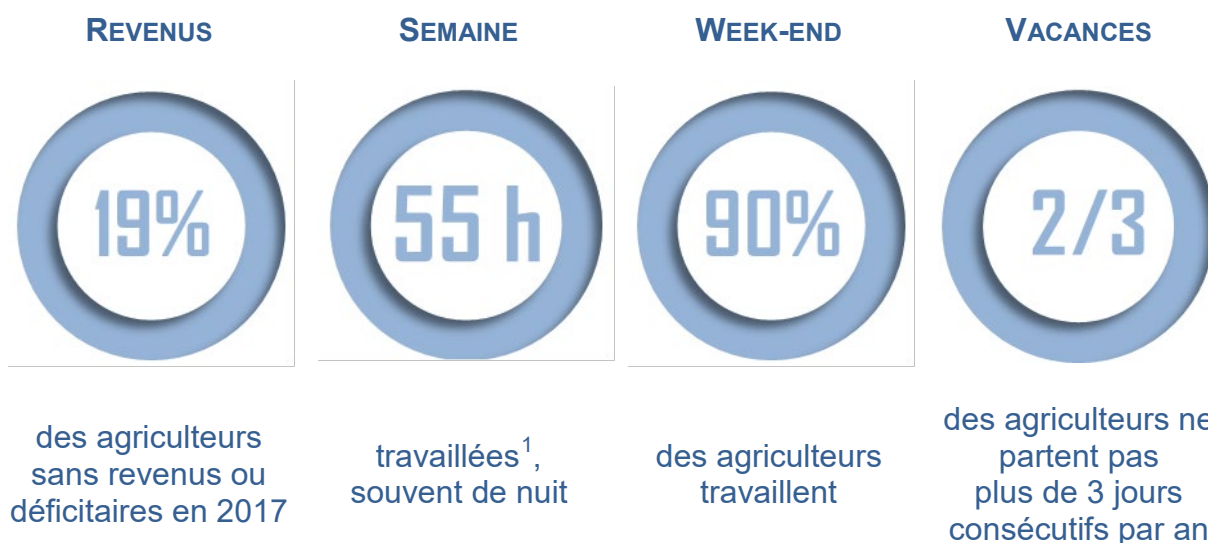
¹ Étude Santé publique France de 2017.

² Étude MSA de 2019.

sentiment de perte de la liberté d'exploiter, la surcharge de travail et le manque de reconnaissance...

Toutefois, tout au long de leurs travaux, **deux questions sont particulièrement revenues** comme étant des préoccupations majeures du monde agricole : la faiblesse du revenu agricole et le sentiment de dénigrement dû à un agribashing lancinant.

Concernant le **revenu agricole**, il est incompréhensible que des agriculteurs travaillent toute une journée pour perdre de l'argent. L'insuffisance de prix rémunérateurs, la hausse continue des charges, la baisse des aides de la politique agricole commune (PAC), la prolifération et l'instabilité des normes, la course à l'endettement pour s'en sortir... tous ces facteurs exposent beaucoup d'agriculteurs à un revenu insuffisant au regard du volume horaire du travail accompli.



Quant au **sentiment de dénigrement**, déjà alimenté par un sentiment d'insécurité élevé compte tenu des nombreuses infractions constatées à l'encontre d'exploitants agricoles, **les rapporteurs ont constaté qu'à l'agribashing de surface, alimenté par des actions médiatiques comme l'inscription de tags sur les murs des exploitations ou l'intrusion dans des élevages dont sont victimes les agriculteurs**, s'ajoute un agribashing tout à la fois plus profond et plus diffus, à la fois avec les voisins, les néo-ruraux, mais également avec la société en général. Selon une enquête de l'observatoire Amarok, 40 % des agriculteurs ont vécu au moins une situation de harcèlement lors du dernier mois.

L'agribashing n'est pas qu'un mot médiatique dénué de sens : il est très profondément **ressenti comme une injustice criante** par tout un monde agricole ne comprenant pas les accusations dont il fait l'objet par une frange de la population de plus en plus active. Il vient, de surcroît, aggraver un sentiment d'abandon déjà fortement présent dans l'esprit du monde paysan, confronté à des difficultés économiques croissantes et en quête d'une reconnaissance sociale pourtant méritée. C'est, en tout état de cause, une variable à prendre en compte aujourd'hui lorsqu'on appréhende le sujet de la détresse de certains agriculteurs.

¹ Selon l'INSEE, contre 37 h par semaine pour le reste de la population.

L'absence de rémunération comme l'agribashing sont perçus par les agriculteurs comme un abandon de la société, créant un décalage criant entre la vocation de l'agriculteur, celui de nourrir la population, et sa juste reconnaissance.

« Une hiérarchisation des facteurs causals est impossible. Toutefois, tous les témoignages entendus ont mis en avant la question du manque de revenus et du sentiment de dénigrement vécu par les agriculteurs. Ne pas voir ces difficultés, c'est passer à côté d'une partie du problème » - Henri Cabanel, rapporteur

2. UNE MOBILISATION DES ÉNERGIES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET AGRICOLE, AUJOURD'HUI INSUFISAMMENT SUIVIE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

A. UNE MOBILISATION DES PROFESSIONNELS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LEVER DES VEROUS ENCORE TRÈS PRÉSENTS

Dans le monde agricole, la question du suicide a longtemps fait l'objet d'une omerta. Bien que le phénomène soit ancien et incontestable, l'aborder de front pour tenter de l'expliquer, d'en identifier les racines profondes et de mieux repérer les éléments déclencheurs s'est longtemps exposé à heurter un mur du silence solidement enraciné dans un état d'esprit paysan relevant du secret. Dans ce monde de « taiseux », où la fierté paysanne est une valeur quasi sacrée, parler de ses difficultés ou de celles de ses proches n'est pas une tendance naturelle.

Toutefois, face à l'ampleur du phénomène, la mobilisation de la société civile, au travers d'associations comme Solidarité paysans ou d'initiatives individuelles, et, progressivement, des professionnels du monde agricole (MSA, chambres d'agriculture, organisations professionnelles...), a favorisé une prise de conscience discrète. Ces derniers mois, plusieurs œuvres artistiques ont permis de **populariser le sujet au point de lui donner, enfin, sa juste place dans le débat public.**

Le tabou n'a pas encore disparu mais les rapporteurs ont acquis la conviction qu'il se brise. Des journées sont organisées sur le sujet, les initiatives locales se multiplient, les proches des victimes acceptent d'en parler et, par leur courage, permettent de lever le voile sur cette question difficile. Leur détermination a grandement permis d'avancer.

B. DES OUTILS PEU CONNUS, INADAPTÉS OU SUSCITANT, POUR CERTAINS, UNE RELATIVE DÉFIANCE DE LA PART DES EXPLOITANTS ET DES SALARIÉS AGRICOLES

1. Agri'écoute : un outil à perfectionner pour renforcer l'alerte

Un **numéro téléphonique unique, Agri'écoute**, a été mis en place en octobre 2014 par la MSA, le 09 69 39 29 19, normalement accessible à tout moment de la semaine, jour comme nuit. Un agriculteur en situation de difficultés, notamment en dépression, peut appeler ce numéro pour parler avec un tiers formé à ce type de dialogue. En fonction de sa situation, peuvent lui être proposés des entretiens de suivi, ou une orientation vers un professionnel de santé. Cette initiative est relativement bien connue du monde agricole, puisque près de 4 000 appels ont été passés en 2020.

Pour autant, le temps d'attente est parfois trop long, alors même que le nombre d'appels par jour n'est pas élevé (une dizaine). L'écouter d'Agri'écoute n'a par ailleurs pas le droit de relayer le témoignage d'alerte lorsqu'il émane d'un tiers, quand bien même la situation est grave. En outre, un nombre significatif d'appels concernant des troubles psychologiques ne débouchent ni sur un entretien de suivi ni sur une proposition d'orientation vers un professionnel de santé.

2. Des cellules d'alerte qui devraient être mieux structurées, et s'appuyer plus largement sur des sentinelles formées

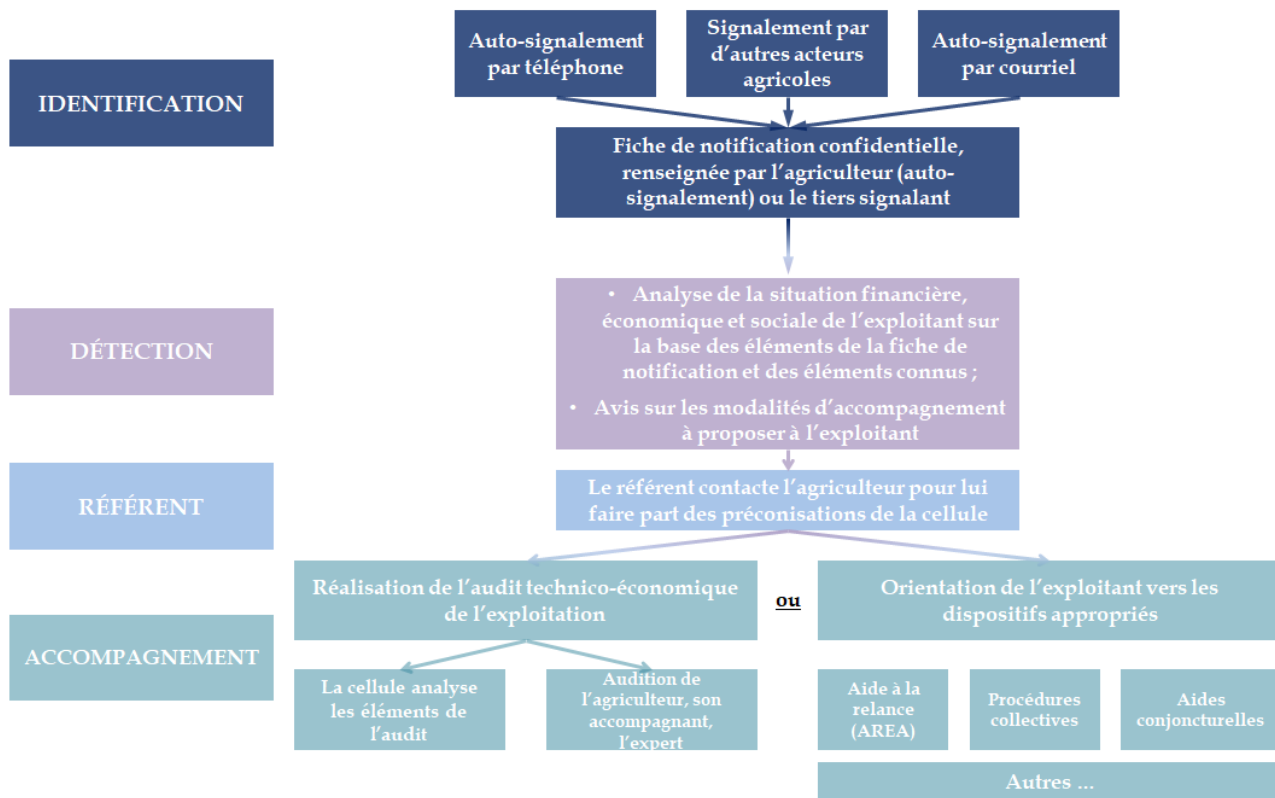
Aujourd'hui, deux types de cellules existent par département pour identifier et proposer un accompagnement aux agriculteurs en difficultés : la cellule pluridisciplinaire de la MSA et la cellule d'accompagnement sous l'égide du préfet.

La **cellule pluridisciplinaire de la MSA** regroupe plusieurs acteurs dans l'objectif de détecter et de recevoir les signalements d'agriculteurs en difficultés, d'analyser la situation de l'assuré concerné et de l'accompagner ou de l'orienter : en particulier, le(s) médecin(s) du travail, médecin(s) conseil, travailleurs sociaux de la caisse et professionnels de l'action sanitaire et sociale et de la santé-sécurité au travail, sont systématiquement intégrés à ces cellules.

Le fonctionnement de ces cellules repose sur les signalements effectués par les travailleurs sociaux de la MSA et par les « sentinelles », réseau d'acteurs du monde agricole au contact des exploitants (chambres d'agriculture, services vétérinaires, coopératives, contrôleurs laitiers, centres de gestion, etc.) et formés à détecter les situations de forte détresse pour alerter, après accord de l'agriculteur, la cellule de prévention.

Une fois signalées, les situations de détresse peuvent faire l'objet d'une écoute, d'un accompagnement et d'un suivi par la cellule de la MSA, qui peut durer officiellement plusieurs mois. L'agriculteur est parfois orienté vers des spécialistes, comme un centre médico-psychologique, un médecin traitant ou, le cas échéant, un psychiatre.

Pour la cellule d'accompagnement, composée avant tout d'acteurs économiques de l'écosystème agricole, après que le cas d'un agriculteur en difficultés a été signalé auprès de la cellule par téléphone ou courriel, la cellule analyse la situation financière, économique et sociale de l'exploitant sur la base des informations qui lui ont été transmises et désigne parmi ses membres un interlocuteur à même d'établir un contact avec l'agriculteur. Ensuite, si l'agriculteur donne son accord, le référent réunit la cellule d'accompagnement afin d'étudier plus en détails sa situation et d'orienter l'agriculteur vers le ou les dispositifs qui lui semblent les plus appropriés (audit d'exploitation, aide à la relance des exploitations agricoles (AREA, ex-Agri'diff), ouverture d'une procédure collective, aide à la reconversion professionnelle, etc.). L'agriculteur peut également saisir de lui-même la cellule, en appelant un numéro (ou en envoyant un courriel) renvoyant à un interlocuteur indépendant de la sphère syndicale agricole, qui complète une fiche de notification transmise à ladite cellule.



Toutefois, une meilleure connaissance des travaux de ces cellules est souhaitable, d'autant que des réunions plus régulières permettraient d'y élaborer une véritable stratégie de détection et de proposition précoce d'accompagnement. Une coordination des travaux entre ces deux cellules est à parfaire.

Surtout, le réseau des sentinelles, signalant les cas de détresse des agriculteurs, mériterait d'être étoffé et d'être professionnalisé, en proposant aux personnes concernées des formations adéquates : trop souvent, elles se sentent démunies face à des situations difficiles.

« Il est anormal que les deux cellules fonctionnent aujourd'hui en silos, souvent sans aucune coordination. Cela complexifie inutilement l'écosystème des dispositifs de soutien » - Françoise Férat, rapporteur

3. Des aides économiques inadaptées à la réalité du terrain et à renforcer

La profusion des aides économiques aux exploitations en difficulté a abouti à une illisibilité des dispositifs et à leur éloignement progressif des besoins des exploitants agricoles. Bien souvent, ces aides sont peu mobilisables par des exploitants en difficultés et ne sont donc pas du tout opérationnelles.

Une aide à la relance des exploitations agricoles (AREA) permet, en théorie, de financer un audit de l'exploitation et de proposer un plan de relance, avec une aide de l'État. Mais les conditions d'éligibilité excluent *de facto* de trop nombreux agriculteurs, et en font une aide intervenant trop tardivement. Par exemple, l'aide ne peut être déclenchée qu'en cas de très grandes difficultés, lorsque l'exploitation n'est déjà plus viable... alors même que les exploitations non-viables n'y sont

pas éligibles ! La procédure vire donc au casse-tête pour les exploitants agricoles et les services préfectoraux, et il en résulte logiquement une sous-utilisation de l'aide.

De même, la MSA a le pouvoir de revoir les échéances de paiement des cotisations des exploitants en difficultés, mais uniquement sur une période de trois ans, cette durée ne répondant pas aux besoins.

Les exploitants agricoles peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt permettant de favoriser les remplacements dans les exploitations, afin de se dégager du temps pour souffler. Toutefois, pour les agriculteurs rencontrant des problèmes de santé par exemple, le reste à charge est encore trop important.

Il en va de même en cas d'épuisement professionnel, l'aide au répit proposée par la MSA en cas de *burn-out* constaté d'un exploitant agricole étant limitée à une période de 10 jours, alors que ces situations durent en général bien plus longtemps.

3. L'ÉTAT DOIT ENFIN METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PUBLIQUE POUR RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE DÉTRESSE DANS LE MONDE AGRICOLE

Pour l'ensemble de la commission des affaires économiques, il est désormais urgent que les pouvoirs publics osent se saisir de cette question du suicide en agriculture. **Cette formidable mobilisation des énergies locales, rencontrées partout en France, doit se poursuivre. Il revient désormais à l'État de jouer son rôle.**

C'est dans cette perspective que les rapporteurs ont proposé 63 recommandations opérationnelles pour mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour endiguer le phénomène suicidaire en agriculture.

Ce suicide des agriculteurs est la face la plus terrible d'un problème plus global de déconnexion entre les agriculteurs et les citoyens, eux-mêmes atteints d'une certaine schizophrénie lorsqu'ils enfilent leur casquette de consommateurs.

Un véritable travail de communication est à faire pour recréer le lien entre l'urbain et le rural, le citoyen et l'agriculteur, le travailleur de la terre et le jardinier du dimanche, l'entrepreneur du vivant et l'admirateur de la diversité animale.

En parallèle, pour mieux appréhender le sujet du suicide en agriculture, il importe de disposer de chiffres actualisés chaque année sur le phénomène.

AXE 1 – MIEUX CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LE PHÉNOMÈNE

A) Reconnaître l'importance de l'agriculture pour la société française

- faire de l'avenir de l'agriculture française une grande cause nationale

B) Renforcer la connaissance statistique du phénomène du suicide en agriculture

- fournir chaque année au Parlement une actualisation des données de la mortalité par suicide en agriculture ;
- rendre effective, sous deux ans, l'obligation de dématérialisation des certificats de décès afin d'améliorer les transmissions de données ;
- expérimenter, dans les départements les plus touchés par le phénomène de surmortalité par suicide en agriculture, des envois réguliers de questionnaires aux agriculteurs afin de quantifier et qualifier, en amont, les potentielles difficultés.

AXE 2 – MIEUX PRÉVENIR LA DÉTRESSE DES AGRICULTEURS EN RENFORÇANT LEUR MIEUX ÊTRE

A) Permettre aux agriculteurs de vivre d'un revenu et d'une retraite décentes

- octroyer, en cas de revenus anormalement bas des producteurs, des aides d'urgence en cas de difficultés conjoncturelles.

B) Améliorer concrètement les conditions de travail des exploitants et salariés agricoles

- favoriser davantage, par des aides à l'investissement, l'acquisition de petits matériels et dispositifs permettant de réduire la pénibilité de certaines tâches agricoles, en relevant le plafond des aides éligibles ;
- engager rapidement un chantier de simplification des procédures et déclarations administratives.

C) Permettre de souffler ou de s'arrêter pour des raisons de santé ou à la suite d'un accident : consolider l'aide au remplacement

- garantir des remplacements en cas d'arrêt maladie en augmentant le soutien de la MSA à la souscription d'assurance remplacement par les exploitants et en garantissant une prise en charge des remplacements par la MSA, pour les agriculteurs disposant de ressources inférieures à un plafond ;
- pérenniser le crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congés de certains exploitants agricoles et augmenter le taux du crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congé de certains exploitants agricoles de 50 à 66 % pour les motifs de maladie ou d'accident ;
- généraliser l'action « Ensemble pour repartir » dans l'ensemble des caisses de MSA.

D) Sensibiliser les étudiants agricoles aux nouvelles réalités du métier d'agriculteur

- intégrer aux programmes de la formation initiale et continue agricole des modules sur les tâches administratives auxquelles les agriculteurs feront face dans leur carrière, l'évolution des normes sanitaires et environnementales et leur impact financier sur la trésorerie d'une exploitation et une sensibilisation au *burn-out*.

E) Encourager un suivi régulier de la santé des exploitants

- prévoir la mise en place d'une visite médicale obligatoire et gratuite tous les trois ans pour les agriculteurs exploitants de plus de 40 ans.

AXE 3 – MIEUX IDENTIFIER LES AGRICULTEURS EN DÉTRESSE

A) Promouvoir l'auto-détection

- Consolider Agri'écoute en renforçant sa notoriété, en étendant son assise dans les territoires d'outre-mer, en raccourcissant les délais d'attente et de décrochage ;
- Améliorer le fonctionnement d'Agri'écoute pour plus d'efficacité. Le dispositif doit pouvoir proposer systématiquement à l'appelant des entretiens de suivi en cas de détresse puis, le cas échéant, une orientation vers la MSA et/ou vers des structures de soutien associatives ou médicales. Sous réserve de l'accord de l'agriculteur, le dossier peut être transmis depuis Agri'écoute aux cellules départementales de prévention des dossiers orientés.
- Permettre aux agents d'Agri'écoute, lorsque le témoignage d'un tiers leur paraît concerner une situation d'urgence, de transmettre immédiatement aux cellules départementales d'identification et d'accompagnement ledit témoignage ;
- Expérimenter des indicateurs d'auto-détection d'épuisement professionnel (proposé par exemple par Amarok dans plusieurs départements).

B) Fluidifier et accélérer les échanges, au sein des caisses de MSA, entre le service « recouvrement » et le service « santé sécurité au travail »

- généraliser les prises de contact par les services compétents dès l'apparition d'un aléa d'une ampleur importante sur une exploitation et prévoir automatiquement, dans le cas d'impayés de cotisations dépassant un seuil de montant, l'information du service de santé de la MSA par le service recouvrement pour une prise de contact.

C) Faire de la cellule préfectorale la clef de voûte de l'identification et de l'accompagnement des agriculteurs en détresse, et désigner un « référent » départemental

- renforcer l'articulation entre la cellule de la MSA et la cellule préfectorale en faisant émerger un référent départemental « agriculteurs en difficultés »
- faire des cellules départementales d'identification et d'accompagnement la clef de voûte du soutien aux agriculteurs en détresse, en améliorant leur connaissance par le grand public, en les réunissant de manière régulière, en renforçant la formation de leurs membres à la détection des symptômes de détresse, et notamment ceux d'ordre non financier (familial, social, psychologique, etc.) et en élargissant le champ de compétences de ces cellules pour qu'elles puissent traiter des signalements concernant tous types de problématiques (sociale, psychologique, familiale, etc.) et non uniquement celles de nature économique, financière ou administrative.

D) Démultiplier le nombre de sentinelles formées à des fins de meilleure identification des agriculteurs en difficultés

- renforcer la détection des agriculteurs en détresse par un élargissement du réseau des sentinelles en formant davantage les professionnels agricoles et non agricoles au contact des exploitants et des salariés agricoles.

E) Reconnaître le rôle essentiel des associations dédiées à la lutte contre le suicide en agriculture

- renforcer les moyens des associations dédiés à l'action pour lutter contre le suicide des agriculteurs.

AXE 4 – MIEUX ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN DÉTRESSE

- Améliorer la connaissance des aides proposées en créant une plaquette unique et en expérimentant la mise en place de points d'accueil agriculteurs fragilisés.

A) Améliorer les aides économiques aux agriculteurs en difficultés

- Réformer l'aide à la relance des exploitations agricoles (AREA) en l'érigeant en une aide plus précoce à l'accompagnement pour éviter les difficultés (révision de ses critères d'éligibilité, en dotant les commissions AREA de pouvoirs spéciaux à l'image des commissions de surendettement et en augmentant les plafonds des aides accordées) ;
- Assouplir les conditions de modulation des cotisations sociales (en étendant le pouvoir de modulation à 6 ans au lieu de 3 et en augmentant le plafond de prise en charge des cotisations par la MSA) ;
- Faire du RSA un outil d'aide aux exploitations en difficultés en demandant aux parties prenantes de faciliter son recours aux agriculteurs concernés.

B) Lutter contre le *burn-out* en agriculture : mettre en œuvre une aide au répit à la hauteur des besoins

- Rétablir et pérenniser un financement significatif par l'État de l'aide au répit en cas d'épuisement professionnel, notamment en prévoyant une prise en charge à plus long terme, afin de mieux reconnaître le *burn-out* comme une maladie professionnelle en agriculture.

C) Humaniser les procédures de soutien aux agriculteurs

- Mentionner un contact direct dans les courriers administratifs envoyés par la MSA, en reformuler le contenu pour en adapter le ton et prévoir plus systématiquement, au sein de la MSA, un contact téléphonique et une visite sur place pour établir un contact avec l'agriculteur en cas de retard de paiement de cotisations ;
- Éviter les rendez-vous sous format dématérialisé ou anonymisé quand les rendez-vous sur l'exploitation sont possibles ;
- Engager la signature d'une charte des créanciers dans le monde agricole pour garantir une humanisation des actions en cas de difficulté et propager les bonnes pratiques ;
- Transférer la compétence en matière de procédure collective concernant une activité agricole du tribunal judiciaire vers le tribunal de commerce. Dans l'attente, délocaliser hors des murs du tribunal judiciaire les réunions organisées dans le cadre des procédures collectives et prévoir systématiquement une proposition d'accompagnement physique de l'agriculteur lors des réunions organisées dans le cadre des procédures collectives.

D) Maintenir la formation professionnelle dispensée aux agriculteurs engagés dans une procédure collective.

E) Briser le tabou de la reconversion professionnelle

- intensifier les efforts de communication et de pédagogie autour de la reconversion professionnelle et instituer un compagnonnage dans le cadre d'une procédure de reconversion professionnelle pour mieux accompagner l'agriculteur dans la construction de son nouveau projet professionnel, tout en garantissant une sécurisation financière du revenu des agriculteurs lors de leur reconversion, en mobilisant les aides déjà disponibles, par le biais de la signature d'un contrat de reconversion ;
- promouvoir le système de mentorat permettant le partage d'expériences entre un exploitant agricole et un dirigeant d'entreprise d'un autre secteur d'activité.

AXE 5 – MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES ENDEUILLÉES

- établir une fiche des contacts utiles à destination des familles de victimes, qui serait distribuée immédiatement après le décès par les services compétents ;
- mettre en place des formations à destination des membres de la famille endeuillée qui vont reprendre la tête de l'exploitation agricole et les proposer systématiquement, de façon proactive, par le biais de la chambre d'agriculture ;
- faire nommer, par la cellule départementale en charge du suivi, un référent en charge du pilotage de l'aide technique et administrative apportée aux proches de victimes dans le but d'alléger les procédures de maintien et de transmission des exploitations concernées ;
- systématiser la mise en place d'un accompagnement psychologique par un expert conventionné pour les proches des victimes, ainsi qu'un suivi des familles de victimes par l'organisation de groupes de paroles au sein de la MSA ;
- garantir la gratuité du service de remplacement pour les proches de victimes immédiatement après le décès d'un exploitant agricole ;
- geler durant un délai à prévoir, pour les proches des victimes, le remboursement des dettes sociales et financières de l'exploitation agricole pendant la période de deuil.



Sophie Primas
Présidente de la
commission
Sénateur
(*Les Républicains*)
des Yvelines



Françoise Férat
Rapporteur
Sénateur
(*Union Centriste*)
de la Marne



Henri Cabanel
Rapporteur
Sénateur
(*RDSE*)
de l'Hérault

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

http://www.senat.fr/commission/affaires_economiques/index.html

Téléphone : 01.42.34.23.20

Consulter le rapport :

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-451-notice.html>